



ATTENTION

Cet emplacement est
réservé aux véhicules
électriques
ou hybrides
rechargeables
en charge !



Vous êtes un véhicule thermique :
**il vous est interdit de stationner
sur cet emplacement.**



Vous êtes un véhicule électrique
ou hybride rechargeable : par
courtoisie pour les autres
utilisateurs qui souhaitent
également se recharger, **libérez la
place une fois votre véhicule
entièrement chargé.**

Nous vous rappelons que votre
stationnement est passible d'une amende.